

FICHE SIGNALÉTIQUE



1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit Désinfectant de surface sans Quat ALPET D2

Autres moyens d'identification

Synonymes Désinfectant-stérilisant

Utilisation recommandée de ce produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Désinfectant de surface, Désinfectant, Nettoyeur

Adresse du distributeur Best Sanitizers, Inc.
PO Box 1360
Penn Valley, CA 95946

Numéro de téléphone d'urgence

Numéros de téléphone d'urgence En cas d'urgences liées au transport,
appeler Chemtrec : 1-800-424-9300

Ceci est un produit de désinfection de surface homologué par l'EPA qui est sans danger pour les utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Cette fiche signalétique contient des renseignements essentiels à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit en milieu de travail industriel, ainsi qu'en cas d'expositions inhabituelles et involontaires, comme de grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et à la disposition des employés et des autres utilisateurs du produit. Pour des directives spécifiques concernant l'usage prévu, consulter les renseignements fournis sur l'emballage ou sur la feuille d'instruction.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 OSHA (29 CFR 1910.1200).

Liquides inflammables	Catégorie 2
Irritation oculaire	Catégorie 2A

Mot-indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammables



Apparence Claire, incolore

État physique Liquide clair

Odeur Alcool

Mise en garde – Prévention

Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes -- Défense de fumer.

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

Mises en garde — Intervention

Contact avec la peau (ou les cheveux) : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse ou de l'eau pulvérisée comme moyens d'extinction.

Mise en garde – Entreposage

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

Mise en garde – Élimination

Éliminer le contenu conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.

Autres informations

Peut causer une légère irritation des yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de registre CAS	Poids en %	Secret commercial
Éthanol	64-17-5	66 - 76	*
Alcool isopropylique	67-63-0	5-10	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est un secret commercial et n'est pas divulgué.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Recommandation de nature générale Montrer cette fiche signalétique au médecin traitant.

Contact oculaire Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, les retirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

Contact avec la peau Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Inhalation Transporter la personne au grand air. Si des problèmes de respiration se développent, appeler un médecin.

Ingestion Boire un verre d'eau. Traiter selon les symptômes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets Peut causer une irritation oculaire légère.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse ou eau pulvérisée.

Agents d'extinction inappropriés

Utiliser un jet à gros volume d'eau pour combattre l'incendie peut se révéler inefficace.

Dangers particuliers résultant du produit chimique

Les flammes d'alcool peuvent ne pas être facilement visibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil de respiration autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou l'équivalent), et un équipement de protection complet. Garder les contenants frais à l'aide d'un jet d'eau.

6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles	Assurer une aération suffisante. Aucun équipement particulier nécessaire dans des conditions normales. Éliminer toutes les sources d'ignition possibles. Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.
---------------------------------	--

Précautions environnementales

Précautions environnementales	Empêcher l'infiltration dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour plus d'information écologique.
--------------------------------------	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher tout autre déversement ou fuite si cela peut se faire sans danger.
Méthodes de nettoyage	Éliminer toutes les sources potentielles d'inflammation et aérer la zone. Absorber et mettre en conteneur. Ne pas déverser dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
---------------------	---

Conditions d'entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage	Entreposer conformément aux règles applicables et aux codes de prévention des incendies. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.
--------------------	---

Produits incompatibles	Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.
-------------------------------	---

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éthanol 64-17-5	Limite d'exposition de courte durée (LECT) : 1 000 ppm	TWA (moyenne pondérée dans le temps) : 1 000 ppm TWA (moyenne pondérée dans le temps) : 1 900 mg/m ³	IDLH : 3 300 ppm 10 % CMAE TWA : 1 000 ppm TWA (moyenne pondérée dans le temps) : 1 900 mg/m ³
Glycérine 56-81-5	-	TWA (MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS) : 15 mg/m ³	-

ACGIH TLV : American Conference of Governmental Industrial Hygienists – Valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé.

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques

Douches
Postes de rinçage oculaire
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	N'est pas nécessaire pour l'utilisation du consommateur. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement particulier nécessaire dans des conditions normales.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire homologué par la NIOSH et la MSHA. L'équipement de protection respiratoire doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide clair	Odeur	Alcool
Apparence	Clair	Seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	Incolore		
Propriété	Valeur	Remarque/méthode	
PH	5 - 7	Aucun connu	
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	~21 °C (creuset fermée)	Aucun connu	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite d'inflammabilité supérieure	Aucune donnée disponible	Aucun connu	

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	~0,86	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Complète	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage :	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température d'autocombustion	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Produits incompatibles

Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Renseignements concernant les voies d'exposition probables

Information relative au produit

Inhalation	L'inhalation de fortes concentrations de vapeur ou de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des étourdissements.
Contact oculaire	Peut causer une irritation oculaire légère.
Contact cutané	Aucun effet connu ou danger important.
Ingestion	Aucun effet connu ou danger important.

Information relative aux composants

Nom chimique	Voie orale LD50	Voie cutanée LD50	Voie respiratoire LC50
Ethanol 64-17-5	-	-	125 mg/L (rat, 4 h)
Alcool isopropylique 67-63-0	4,4 g/kg (rat)	12,9 g/kg (lapin)	16 000 (rat, 8 h)

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer une légère rougeur dans les yeux et des larmoiements.

Écotoxicité

Effets immédiats et retardés ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme cancérigène. Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène dans les études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol 64-17-5	A3	Groupe 1	Connu	X
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X

ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

A3 - Cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérigène chez l'humain; Groupe 3 - Non classifiable quant à la cancérogénicité chez les humains

NTP (National Toxicology Program)

Connu - Cancérigène connu

OSHA (Occupational Safety and Health Administration du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction On a montré que l'éthanol est un agent toxique pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Toxicité chronique Renferme une substance cancérigène connue ou suspecte. Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène dans les études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée. Contient une toxine reproductrice connue ou soupçonnée. Il a été souligné que l'éthanol est un agent toxique pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée. Peut entraîner des effets néfastes sur le système de formation du sang et de la moelle osseuse. Peut provoquer des effets néfastes sur le foie. L'abus répété peut avoir des effets à long terme sur la santé.

Effets sur les organes-cibles Yeux, sang, système nerveux central (SNC), foie, système reproducteur, système respiratoire.

Danger d'aspiration Ne présente aucun danger d'aspiration.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écototoxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Éthanol 64-17-5		LC50 : 12,0 - 16,0 mL/L (96 h statique) Oncorhynchus mykiss CL50 : 13 400 - 15 100 mg/L (96 h statique à écoulement continu) Pimephales promelas CL50 : > 100 mg/L (96 h statique) Pimephales promelas	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 : 9268 - 14221 mg/L (48 h) Daphnia magna EC50 : 10800 mg/L (24 h) Daphnia magna EC50 : 2 mg/L (48 h statique) Daphnia magna
Alcool isopropylique 67-63-0	96 h CE50 : > 1 000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 72h CE50 : > 1 000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50 : = 9 640 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 11 130 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 1 400 000 mg/L (Lepomis macrochirus)		48h EC50 : 13 299 mg/L

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Rapport de séparation huile/eau (Log Pow)
Éthanol 64-17-5	-0,32
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Numéro UN/ID/NA : UN 1987

Appellation d'expédition : Alcools, N.O.S.

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : LIQUIDE INFLAMMABLE GMU

Code : 127

Polluant marin : Non

Quantités limitées pour les emballages de moins d'un litre

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires chimiques

TSCA

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont autrement exemptés de la liste.

LIS/LES

Tous les composants figurent dans la LIS ou la LES.

TSCA – Toxic Substances Control Act des É.-U. – Loi sur le contrôle des substances toxiques section 8(b) Inventaire

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances

É.-U. Information sur les étiquettes EPA

Numéro d'enregistrement des pesticides de l'EPA

73232-4

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. L'étiquette du pesticide comprend d'autres renseignements sur l'importation, y compris les directives d'utilisation.

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, partie 372.

Catégorie de danger/risque SARA 311/312

Grave danger (immédiat) pour la santé	Non
Danger chronique (retardé) pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque de réactivité	Non

CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée comme étant une substance dangereuse en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de déclaration particulières au niveau local, régional ou provincial concernant les rejets de ces matières.

Réglementation fédérale des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances de la proposition 65 suivantes. L'alcool éthylique est également considéré un danger de développement selon la proposition 65 lorsqu'il est ingéré sous forme de boisson alcoolisée.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthanol 64-17-5	Du développement

Réglementations des États-Unis - Droit à savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island
Ethanol 64-17-5		X		
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X	X

Règlements internationaux

Canada

Classe de danger SIMDUT

B2 - Liquides inflammables



16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	3	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques -
SIMDUT	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	3	Danger physique	0	Protection personnelle -
Préparé par	Service technique						
Préparation/date de révision	1 janvier 2026						
Version	3						

Exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de nos connaissances, de nos renseignements et de nos croyances à la date de leur publication. L'information n'est donnée qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination, de mise à disposition, dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne saurait donc être interprétée comme une garantie ou considérée comme une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement aux matières désignées et peut ne pas être valide pour ces matières utilisées en combinaison avec d'autres matières ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la Fiche Signalétique